

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Mr Cédric DUMESGE est un organisme de formation professionnelle exploitant la marque ergodent'R enregistrée à l'INPI et spécialisé dans l'ergonomie et la prévention des TMS pour professionnels dentaires.

Son siège social est fixé au 31 avenue Albert Perrault 94370 Sucy en Brie SIREN 803 284 512 et est enregistré en tant qu'organisme de formation sous le numéro 11 94 09181 94 et en tant qu'intervenant en prévention des risques professionnels sous le numéro 2019.17.011 auprès de la DIRECCTE

Mr Cédric DUMESGE conçoit, élabore et dispense des ateliers et des formations sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Mr Cédric DUMESGE.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à un atelier ou une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations d'ateliers et de formations engagées par Mr Cédric DUMESGE pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

## CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENTS ET MODALITES DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Le Client verse 50% du prix HT en qualité d'acompte à la commande. Le règlement du solde de la formation ou de l'atelier est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de Mr Cédric DUMESGE.

En cas de plusieurs prestations commandées plusieurs facturations intermédiaires seront engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Mr Cédric DUMESGE aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Mr Cédric DUMESGE.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à Mr Cédric DUMESGE. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par Mr Cédric DUMESGE au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à Mr Cédric DUMESGE au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Mr Cédric DUMESGE se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### **FRAIS DE DEPLACEMENT**

Le client s'engage à prendre en charge les frais suivants, qui seront ajoutés à la facturation sur présentation de justificatif de la part de Mr Cédric DUMESGE :

- Frais de transport
- Frais d'hébergement pour la nuit précédant la prestation

### **CONDITIONS DE REGLEMENT**

A l'issue de chaque journée de formation ou d'atelier, le client s'engage à régler le solde de la prestation concernée à réception de la facture par mail par le client, à l'adresse mail de contact figurant en entête de ce devis.

### **DEDIT ET REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT**

En cas de dédit signifié par le Client à Mr Cédric DUMESGE au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, Mr Cédric DUMESGE offre au Client la possibilité de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA.

### **ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION**

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par Mr Cédric DUMESGE. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de Mr Cédric DUMESGE distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Mr Cédric DUMESGE.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, Mr Cédric DUMESGE se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 25 jours ouvrables avant le démarrage de l'atelier ou de la formation : aucun frais d'annulation

- si l'annulation intervient entre 25 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation

- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

## **HORAIRES ET ACCUEIL**

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et le devis, la durée quotidienne des formations est fixée à 5 heures et la durée quotidienne des ateliers est fixée à 3h en 2 sessions de 1h30.

Chaque session de formation peut accueillir 4 personnes maximum, chaque session d'atelier peut accueillir 20 personnes maximum. Ces effectifs sont déterminés, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

## **LIEU DES FORMATIONS**

Les formations se déroulent dans les locaux des stagiaires c'est-à-dire au sein des cabinets des chirurgiens-dentistes, dans la salle de soin équipée de la totalité du matériel utilisé pour leur exercice professionnel quotidien.

## **LIEU DES ATELIERS**

Le client s'engage à mettre à disposition une salle suffisamment grande pour que les participants puissent pratiquer des postures au sol (pour la partie étirement).

La salle doit être équipée d'un vidéo projecteur ou d'une télévision grand écran avec connexion HDMI ainsi que de chaises en nombre suffisant pour chaque participant et le formateur.

## **COMMUNICATION**

Le client s'engage à organiser lui-même la communication autour des prestations commandés auprès des stagiaires.

## **OBJECTIFS DES ATELIERS**

Les ateliers ont un objectif de prévention santé auprès des chirurgiens-dentistes et des assistantes dentaires en transmettant les bonnes pratiques en termes d'ergonomie et de posturologie en cabinet

dentaire. Pour cela l'atelier explique et vulgarise ces concepts sous forme de démonstrations médicales, anatomiques et physiologiques par l'intermédiaire de supports interactifs : animations 3D, vidéos, quizz

Les ateliers n'ont pas pour vocation à faire la promotion du matériel commercialisé par le client

## **DEVIS ET ATTESTATION**

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par Mr Cédric DUMESGE au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à Mr Cédric DUMESGE par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Mr Cédric DUMESGE, l'OPCA ou le Client.

A l'issue de la formation, Mr Cédric DUMESGE remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, Mr Cédric DUMESGE lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

## **OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE**

Dans le cadre de ses prestations de formation, Mr Cédric DUMESGE est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

Mr Cédric DUMESGE ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes Mr Cédric DUMESGE, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Mr Cédric DUMESGE.

## **PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Mr Cédric DUMESGE pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Mr Cédric DUMESGE. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation d'ateliers ou de formations.

## **DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations et des ateliers sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## **CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION**

Mr Cédric DUMESGE, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Mr Cédric DUMESGE au Client.

Mr Cédric DUMESGE s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par Mr Cédric DUMESGE comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise Mr Cédric DUMESGE à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## **PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL**

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Mr Cédric DUMESGE.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : Mr Cédric DUMESGE 31 avenue Albert Perrault 94370 Sucy en Brie, ou par voie électronique à : [cedric@ergodentr.com](mailto:cedric@ergodentr.com)

En particulier, Mr Cédric DUMESGE conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, Mr Cédric DUMESGE s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

## **DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'AGECIF à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Créteil seront seuls compétents pour régler le litige.